

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2019/11/08-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 8 novembre 2019, sous la présidence de Mme Simone BONNAFOUS, administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Education,

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et master au sein d'Aix-Marseille Université modifié par délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 9 mai 2019,

DÉCIDE :

OBJET : Modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) des composantes pour l'année 2019/2020

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les modalités de contrôle des connaissances (MCC) des composantes OSU Pythéas et SMPM - Médecine pour l'année universitaire 2019/2020. Ces modalités sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

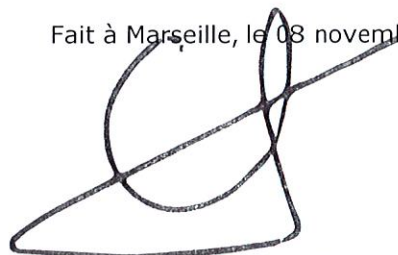
Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 21

Fait à Marseille, le 08 novembre 2019



Simone BONNAFOUS

Administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université